



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.2/43/L.82
5 décembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 82 c) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

PROBLEMES ALIMENTAIRES

Projet de résolution présenté par le Vice-Président,
M. José U. Fernandez (Philippines), sur la base de
consultations officieuses au sujet du projet de
résolution A/C.2/43/L.26

Problèmes alimentaires et agricoles

L'Assemblée générale,

Rappelant la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, qui figurent dans ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) du 1er mai 1974, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, contenue dans sa résolution 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974, sa résolution 3362 (S-VII) du 16 septembre 1975, relative au développement et à la coopération économique internationale, et la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui figure en annexe à sa résolution 35/56 du 5 décembre 1980,

Rappelant aussi ses résolutions relatives aux problèmes alimentaires et agricoles, notamment sa résolution 41/191 du 8 décembre 1986,

Réaffirmant la Déclaration universelle pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition, adoptée par la Conférence mondiale de l'alimentation ^{1/},

Soulignant la nécessité impérieuse de maintenir les questions relatives à l'alimentation et à l'agriculture au centre des préoccupations mondiales,

^{1/} Rapport de la Conférence mondiale de l'alimentation, Rome, 5-16 novembre 1974 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.II.A.3), chap. I.

1. Note avec préoccupation que la faim et la malnutrition ont empiré depuis la Conférence mondiale de l'alimentation en 1974, que le nombre des personnes souffrant de la faim et de malnutrition a augmenté au cours des années 80 et que le principal objectif de la Conférence mondiale de l'alimentation est encore loin d'être atteint;

2. Accueille favorablement les conclusions et recommandations de la quatorzième session ministérielle du Conseil mondial de l'alimentation, qui s'est tenue à Nicosie (Chypre) du 23 au 26 mai 1988, en particulier l'Initiative de Chypre contre la faim dans le monde, et demande aux gouvernements et aux organisations internationales et non gouvernementales de tout mettre en oeuvre pour aider le Conseil mondial de l'alimentation dans la mise en oeuvre de l'Initiative;

3. Prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur les tendances du marché international des produits agricoles, en ce qui concerne en particulier la part des pays en développement dans le commerce de ces produits 3/;

4. Souligne qu'il faut réaliser d'urgence des progrès sensibles en stimulant la production vivrière des pays en développement et qu'il importe d'accroître la production vivrière interne, ce qui stimulerait la croissance économique de ces pays et leur progrès social, notamment en Afrique et dans les pays les moins avancés, et aiderait à résoudre effectivement les problèmes de la faim et de la malnutrition;

5. Prie instamment à cet égard les membres de la communauté internationale, en particulier les pays donateurs, de prendre de nouvelles mesures énergiques pour appuyer les efforts des pays en développement en accroissant l'apport de ressources, notamment les ressources concessionnelles destinées au développement agricole, et d'accroître leurs contributions aux organisations intergouvernementales;

6. Souligne qu'il est nécessaire que les pays donateurs accroissent leur aide à l'alimentation et à l'agriculture des pays en développement et qu'il y a lieu d'acheminer cette aide par le canal des organismes et programmes existants;

7. Souligne que l'aide alimentaire fournie dans les situations d'urgence résultant notamment de catastrophes naturelles doit être renforcée par une assistance supplémentaire pour le relèvement et le développement afin de contribuer à rétablir la capacité de production vivrière et l'autosuffisance;

8. Demande à tous les Etats ainsi qu'aux organisations internationales et intergouvernementales compétentes d'unir leurs efforts pour améliorer la situation alimentaire et protéger les niveaux nutritionnels des groupes touchés, en particulier des groupes à faible revenu, surtout pendant l'exécution de programmes d'ajustement structurel;

9. Affirme que l'accroissement de la production vivrière des pays en développement contribuerait beaucoup à extirper la pauvreté et à éliminer la malnutrition et recommande qu'un rang de priorité plus élevé soit accordé au soutien de la production vivrière dans les efforts nationaux de développement de ces pays, afin d'assurer un approvisionnement suffisant et une distribution adéquate de denrées alimentaires;
10. Souligne que la série de négociations commerciales multilatérales d'Uruguay offre une occasion unique de mettre au point un système d'échanges plus ouvert, viable et durable, de conjurer la montée inquiétante du protectionnisme et d'appliquer à l'agriculture les règles et disciplines renforcées et opérationnellement effectives de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, conformément aux parties pertinentes de la Déclaration de Punta del Este, et demande instamment que des efforts concertés soient faits lors du prochain examen à mi-parcours des négociations commerciales multilatérales qui aura lieu à Montréal, en tenant compte de la nécessité d'accorder aux pays en développement un traitement spécial et différencié, eu égard à leurs objectifs de sécurité alimentaire, et d'éviter des répercussions qui pourraient leur être préjudiciables, en particulier s'ils sont importateurs de produits alimentaires, compte tenu des avantages globaux de la libéralisation des échanges;
11. Souligne qu'il convient d'appliquer intégralement les dispositions pertinentes de la Déclaration de Punta del Este concernant les produits tropicaux;
12. Souligne aussi qu'il faut améliorer la situation économique mondiale pour assurer aux pays en développement une sécurité alimentaire nationale, sous-régionale et régionale;
13. Demande à la communauté internationale de soutenir les activités de formation et de recherche scientifiques et technologiques dans les pays en développement, afin de favoriser le développement agricole dans ces pays, et souligne qu'il y a urgence à renforcer la coopération internationale dans le domaine du transfert de techniques agricoles aux pays en développement et à faciliter le libre échange d'informations sur les données d'expérience et les techniques concernant la production, la transformation et l'entreposage des produits alimentaires;
14. Demande à la communauté internationale de prendre des mesures spécifiques et efficaces pour soutenir et compléter les efforts que font les gouvernements africains en vue de stimuler l'agriculture et la production vivrière et pour appliquer intégralement le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990;
15. Prie instamment tous les Etats membres du Fonds international de développement agricole de prendre des mesures décisives pour assurer la conclusion en temps voulu des négociations relatives à la troisième reconstitution de ses ressources afin d'en faciliter l'adoption par le Conseil d'administration du Fonds en janvier 1989, de façon que le Fonds puisse continuer de s'acquitter de son mandat en aidant les pays en développement à accroître leur production vivrière et à réduire la pauvreté dans les zones rurales, et lance à cette fin un appel à toutes les parties pour qu'elles fassent un effort maximum afin d'atteindre l'objectif global fixé pour la reconstitution des ressources;

16. Note avec satisfaction que l'objectif du Programme spécial du Fonds pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification a été atteint et lance un appel pour que les donateurs augmentent leurs contributions à ce fonds;

17. Fait en outre appel à la communauté internationale pour qu'elle contribue généreusement au Programme alimentaire mondial afin que l'objectif des annonces de contributions pour la période 1989-1990, fixé par l'Assemblée générale dans sa résolution 42/164 du 11 décembre 1987, puisse être atteint et que le Programme puisse poursuivre sa double action d'investissement et de secours alimentaire d'urgence;

18. Prend note avec satisfaction de la huitième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement pour la période allant du 1er juillet 1987 au 30 juin 1990, soit au total 12,4 milliards de dollars, et insiste sur la nécessité d'affecter une partie de ces ressources au développement de l'alimentation et de l'agriculture;

19. Souligne la nécessité d'une action internationale coordonnée pour résoudre les problèmes à long terme de la lutte anti-acridienne, particulièrement en Afrique, et, exprimant sa gratitude aux donateurs pour leur appui et appréciant les efforts faits par les pays touchés pour lutter contre l'invasion de sauterelles et de criquets, demande aux donateurs de continuer d'accorder un rang de priorité élevé à l'application et à la coordination par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de programmes de lutte d'urgence et de mesures à plus long terme contre les sauterelles et les criquets qui dévastent d'immenses régions d'Afrique, ainsi que d'autres régions en développement, et de rester prêts à apporter à bref délai une assistance financière et technique aux pays touchés;

20. Prend note de la création, dans le cadre du Conseil mondial de l'alimentation, du groupe consultatif ad hoc informel pour l'application de l'Initiative de Chypre contre la faim dans le monde et prie instamment tous les Etats Membres et toutes les organisations internationales de participer activement aux travaux du groupe de manière à :

a) Examiner et évaluer les politiques et moyens actuellement disponibles pour lutter contre la faim et la malnutrition chroniques dans les pays en développement, notamment ceux à faible revenu et en déficit vivrier, et déterminer les raisons et obstacles qui peuvent en avoir réduit les effets;

b) Envisager des mesures concrètes et réalistes de nature à renforcer l'efficacité des politiques et moyens existants;

c) Déterminer les initiatives applicables;

d) Recommander une stratégie qui permette de lutter plus efficacement contre la faim et la malnutrition;

21. Prie le Président du Conseil mondial de l'alimentation de présenter au Conseil à sa quinzième session ministérielle un rapport concret sur l'Initiative de Chypre contre la faim dans le monde;

/...

22. Prie instamment le Conseil mondial de l'alimentation de continuer, dans le cadre de son mandat à :

a) Evaluer l'impact global des programmes d'ajustement structurel appliqués dans les pays en développement sur les niveaux nutritionnels de leur population, surtout les jeunes et les groupes à faible revenu, et suggérer les mesures correctives à adopter dans ce domaine, y compris les moyens d'obtenir des ressources pour mettre un terme aux souffrances de ces groupes;

b) Evaluer les effets de la libéralisation du commerce international des produits agricoles et tropicaux sur tous les pays, et notamment sur les pays en développement qui s'efforcent d'assurer leur sécurité alimentaire et leur développement, et continuer à cet égard de s'intéresser activement aux progrès et aux résultats obtenus dans le cadre des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay;

c) Promouvoir les activités concernant la sécurité alimentaire et le commerce des produits agricoles, ainsi que la coopération régionale et Sud-Sud dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, et ce, dans le contexte de la croissance économique et des besoins de développement des pays en développement;

d) Oeuvrer et contribuer plus efficacement à l'application intégrale des volets politiques et programmes alimentaires du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990;

23. Demande instamment au Conseil mondial de l'alimentation de continuer à jouer le rôle de chef de file en sensibilisant la communauté internationale à la nature, à l'ampleur, aux causes et aux conséquences de la faim et de la malnutrition et en recommandant des politiques pratiques appropriées pour lutter contre ces problèmes;

24. Prie le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Conseil mondial de l'alimentation, la CNUCED et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de présenter au Conseil économique et social, à sa seconde session ordinaire de 1989, un rapport d'ensemble mis à jour sur les tendances du marché international des produits agricoles et tropicaux et sur la libéralisation du commerce international des produits agricoles, ainsi que des propositions sur les moyens d'accroître la part des pays en développement dans ce commerce, tout en évitant les répercussions à court terme qui pourraient leur être préjudiciables, surtout s'ils sont importateurs de produits alimentaires.
